

# Cérémonie de Noël de l'École Pasteur et Réglementation du Stationnement

**La Ville informe les Chantelouvains qu'un événement spécial se tiendra à l'école Pasteur le mardi 16 décembre 2025.**



## Événement de l'École Pasteur

L'école organise son traditionnel événement de fin d'année, avec le chant des enfants qui aura lieu de 16h à 19h. Cet intermède musical sera immédiatement suivi du marché de Noël à l'école.

## Arrêté Municipal - Interdiction de Stationnement

Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de cet événement, la municipalité a émis un arrêté municipal temporaire concernant le stationnement sur une partie du parking de la Mairie.

Le mardi 16 décembre 2025, de 8h00 jusqu'à 19h00, le stationnement de tous les véhicules sera strictement interdit sur neuf places de stationnement du parking de la mairie. Cette restriction concerne spécifiquement les places donnant accès à l'entrée de l'école Pasteur.

Exception : Cette interdiction n'inclut pas les trois places situées à droite en entrant dans le parking.

Les usagers sont priés de respecter cette réglementation. Il est rappelé que les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement.

Nous remercions les riverains et les parents d'élèves de leur collaboration et les invitons à prendre leurs dispositions de stationnement en amont de cet événement festif.

Documents

[2025-pm-ar-195-arrete-parking-de-la-mairie.pdf](#)